

Référence : C.N.46.2021.TREATIES-XXIV.1 (Notification dépositaire)

CONVENTION SUR L'IMMATRICULATION DES OBJETS LANCÉS DANS
L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
NEW YORK, 12 NOVEMBRE 1974

LUXEMBOURG : ADHÉSION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 27 janvier 2021.

La Convention est entrée en vigueur pour le Luxembourg le 27 janvier 2021 conformément au paragraphe 4 de son article VIII qui stipule :

« Pour les États dont les instruments de ratification ou d'adhésion seront déposés après l'entrée en vigueur de la présente Convention, celle-ci entrera en vigueur à la date du dépôt de leurs instruments de ratification ou d'adhésion. »

Le 28 janvier 2021

